

7 juillet 2015

Madame Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Avis d'ébullition en vigueur à Saint-Rémi

Madame Boutin,

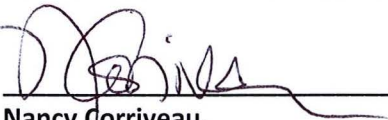
Dans un premier temps, nous avons bien pris connaissance de votre courriel en date du 2 juillet 2015 concernant l'interrogation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par rapport à la cause de la contamination qui a mené à la mise en place de l'avis d'ébullition qui est toujours en vigueur dans notre ville.

Pour vous mettre en contexte, vous devez tout d'abord savoir que notre puits no 13 est considéré à risque vu sa proximité avec des bassins de traitement des eaux usées. Ainsi, lors de l'émission du certificat d'autorisation, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a prévu un moyen de contrôle en cas de contamination des eaux souterraines.

Ensuite, au mois de février, nous avons eu un résultat d'échantillon provenant de ce puits démontrant la présence de coliphages F-spécifiques. Bien que nos autres tests fussent conformes, selon le certificat d'autorisation qui nous a été émis, la réception d'un seul avis attestant le contraire entraîne la mise en vigueur d'un avis d'ébullition ainsi que l'obligation de traiter notre réseau d'aqueduc.

Finalement, nous ne connaissons pas exactement la cause de la non-conformité en date du 7 février, car les autres échantillons qui ont été recueillis par la suite dans ce même puits ne révélaient aucune trace de coliphage.

En espérant que cela répond au mieux à vos interrogations. Veuillez agréer, Madame Boutin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nancy Corriveau,
Directrice générale
Ville de Saint-Rémi